



EQUIPE DE FRANCE A FEMININE



Préparation Mondial 2007 – Rencontres France / Chine

Le programme est le suivant :

Lundi 26 février : rassemblement à Nantes
Mardi 27 février à 20h au Palais des Sports Beaulieu de Nantes : France / Chine (en direct sur Sport+), réservations au 02 40 20 83 67
Mercredi 28 février : transfert sur Toulouse
Jeudi 1er mars à 20h30 au Palais des Sports André Brouat à Toulouse : France / Chine (en différé à 21h30 sur Sport+), réservations au 05 61 25 32 81 ou au 05 34 25 82 70

Composition de l'équipe de France :

Linda PRADEL (Metz), Stéphanie LAMBERT (Bègles), Allison PINEAU (Issy-les-Moulineaux), Véronique PECQUEUX-ROLLAND (Dijon), Sophie HERBRECHT (Issy-les-Moulineaux), Katty PIEJOS (Metz), Amandine LEYNAUD (Metz), Ludivine JACQUINOT (Dijon), Siraba DEMBELE (Mérignac), Christine VANPARYS (Nîmes), Nina KANTO (Metz), Maakan TOUNKARA (Le Havre), Isabelle WENDLING (Metz), Alexandra LACRABERE (Bègles), Raphaëlle TERVEL (Bera Bera), Valérie NICOLAS (Viborg), Angélique SPINCER (Issy les Moulineaux), Nimétigna KEITA (Mérignac), Camille AYGLON (Nîmes), Delphine GUEHL (Metz).



RESULTATS EQUIPES DE FRANCE

Résultats France Juniors Garçon Tournoi en Belgique :

23/02 : France 32 - 23 Monténégro (17-15)
24/02 : France 26 - 19 Tunisie (9-9)
25/02 : France 27 - 30 Belgique (11-16)

Résultats France Jeunes (88/89) Garçon, France / Croatie

21/02 : Croatie 22 – 21 France
22/02 : Croatie 24 – 25 France
23/02 : Pula (D2, Croatie) 21 – 33 France



APPEL A CANDIDATURE

- Organisation du **tournoi de France féminin** du 21 au 26 novembre 2007
Le Cahier des charge est à retirer auprès de Frédéric Morel - (Services Relations Extérieures - tél : 01 46 15 74 50 - f.morel@ff-handball.org)
Le dossier de candidature est à remettre pour le **1er mars 2007** pour l'organisation du Tournoi de France féminin.



COUPE DE LA LIGUE FEMININE



Le programme est le suivant :

Le 08/ 03 à Lons le Saunier : 18h00 : Le Havre – Nîmes
20h00 : Metz – Besançon
Le 08/03 à Valdoie : 18h00 : Mios – Bègles
20h00 : Issy les Moulineaux – Dijon
Le 10/03 à Besançon : 17h00 : Demi - finale
19h00 : Demi – finale
Le 11/03 à Besançon : 17h00 : Finale



EQUIPES DE FRANCE

Programme Equipe de France Juniors Filles
Tournoi des 4 pays en Espagne

02/03 à 11h00 France – Portugal
03/03 à 17h00 Allemagne – France
04/03 à 13h00 Espagne – France
Composition de l'équipe : Kazgandjian Marie (Plan de Cuques), Vallet Mégane (HB Metz), GOIORANI Julie (HBC Nîmes), LEVEQUE Alice (ES Besançon), GOMEZ Johanna (HB Metz), LORIN Marion (C. Dijon Bourgogne), DAZET Julie (Bordes), MBANG Florine (Issy les Moulineaux), DJOUHAN Cathy (Issy Moulineaux), MARCHAND Fanny (HBC Nîmes), DANCETTE Blandine (HBC Nîmes), BOUCHON Lucie (Mérignac), DARLEUX Cléopâtre (ES Besançon), DOS REIS Raphaëlle (Issy les Moulineaux), DEROIN Audrey (Issy les Moulineaux), SANKHARE Amina (CM Aubervilliers).

Programme Equipe de France Jeunes Filles
Qualification Euro 2007

Groupe 7 : France, Autriche, Israël, Biélorussie en Autriche
Vendredi 2 mars 2007 : Autriche / Biélorussie à 13h30 et France / Israël à 15h30
Samedi 3 mars 2007 : Biélorussie / France à 15h et Israël / Autriche à 17h
Dimanche 4 mars 2007 : Israël / Biélorussie à 11h et France / Autriche à 13h
Composition de l'équipe (16 joueuses partiront) : BONCHE Sonia (Cap Ferret), GUILLON Marlène (Chateaufort), PRUDHOMME Marie (Cergy), RINGAYEN Martine (H2ML), LEFEBVRE Jennifer (Abbeville), MANGA Christelle (Fleury), MENDY Claudine (Mantes), NIOMBLA Gnonsiane (Lyon Vaulx en Velin), Cisse KOUMBA (Cergy Pontoise), TURPIN Eva (Bourg de Péage), MARCEAU Clara (Boyonne), CARRE Chloé (St Julien), FEROUSSIER Océane (Le Pouzin), LEYTHIENNE Pauline (Yutz), BLARD Céline (H2ML), VIGNIER Isaura (Angoulême), JAUBERT Marie (Celles / Belles)n NZE MINKO Estelle (Nantes).



COUPE D'EUROPE FEMININE

- Coupe des Coupes - Le Havre éliminé
Havre AC / GOG Svendborg TGI Gudme (DEN) A : 26-27 - R : 23-26
- EHF - Metz éliminé
Metz Moselle Lorraine HB / DVSC Debrecen (HUN) A : 25-23 - R : 17-20
- Challenge Cup - Fleury éliminé
CJF Fleury les Aubrais / Cercle Dijon Bourgogne A : 35-25 - R : 20-33

Tirage 1/4 de finale

M. HC Roman Neamt (ROM) / C. Dijon Bourgogne
Match aller le WE du 17/18 mars 2007
Match retour le WE du 24/25 mars 2007



COUPE D'EUROPE MASCULIN

- EHF
Dunkerque G. L. HB / Skjern HB AS A : 23/28
Match retour le 4 mars à 14h15 à Skjern
- G. Zurich / Paris HB A : 32/21
Match retour le 2 mars 2007 à 20h30 au Stade de Coubertin à Paris



CMCD

Message à tous les clubs participant au championnat national 2006-2007.

CONTRIBUTION MUTUALISEE DES CLUBS AUX DEVELOPPEMENTS (CMCD - anciennement obligation) :

Les documents CMCD ont été envoyés à tous les clubs qui participent au Championnat de France 2006-2007.
Si vous n'avez pas été destinataires de ces documents, merci de contacter Josette JEAN au 01-46-15-03-84 ou par mail j.jean@ff-handball.org
Ces documents sont à rendre avant fin mars 2007.



HORAIRES CHAMPIONNATS

Horaire dernière journée de championnat

1/ Secteur hors élite N1-N2-N3 F/M et D2F

Conformément à l'article 8-3 alinéa 8-3-3 de nos règlements généraux des compétitions, toutes les rencontres de la dernière journée de championnat devront se jouer OBLIGATOIREMENT le samedi 12 mai 2007 à 20H30.

2/ Secteur élite D2M

Conformément à l'article 1-10 « organisation des rencontres » du règlement particulier de la compétition, l'horaire et le jour des trois dernières journées de championnat fixés par le groupe de pilotage réuni le 24 février au siège de la fédération sont : mercredi 16 mai à 20h00, samedi 19 mai à 20h00 et samedi 2 juin à 20h00.

3/ Secteur élite D1F : horaire dernière journée non défini à ce jour.



INFOS INTERNATIONAUX

INFORMATION AUX INTERNATIONAUX NON MEMBRES DE L'AMICALE DES INTERNATIONAUX

Selon les modalités de l'article 27-1 du règlement intérieur de la FFHB, tout international ayant une carte délivrée par la FFHB a le droit à une invitation sur une manifestation organisée à tous les niveaux.

Dans le cadre du 20ème tournoi de Paris Bercy se déroulant les 6/7/8 avril 2007, merci d'envoyer votre demande (accompagnée de la photocopie de votre carte) AVANT LE 10 MARS à Evelyne Laval, responsable Protococole FFHB 62 rue Gabriel Péri 94257 GENTILLY CEDEX



LE HAND A LA TV

Sur Sport + (partenaire officiel de la FFHB) :



- France A féminine – matches amicaux
27 Février à 20h en direct : France / Chine
28 Février à 11h45-rediffusion France / Chine
01 mars à 21h30 en différé : France / Chine
02 mars à 12h : rediffusion France / Chine
07 avril à 18h en direct : France / Allemagne
- Ligue des Champions masculine
03 mars à 16h30 en direct : Barcelone / Flensburg
- Championnat de Division 1 féminine
31 mars à 20h30 en direct : Metz / Mérignac
04 mai à 19h en direct : Nîmes / Le Havre
- Coupe de la Ligue féminine
11 mars à 17h en direct : finale
- France A masculine – Tournoi de Paris Ile de France
06 avril à 20h30 en direct : France / Tunisie
07 avril à 16h en direct : France / Islande
08 avril à 19h en différé : France / Pologne
- Coupe de France féminine
29 avril à 17h en direct : finale

Sur Canal + :

- France A masculine – Tournoi de Paris Ile de France
08 avril à 15h en direct : France / Pologne

Sur Eurosport, partenaire de la LNH :



- Championnat de Division 1 masculine
03 mars à 20h15 en direct : Ivry / Montpellier
10 mars à 20h15 en direct : Nîmes / Dunkerque

Retrouvez la programmation définitive sur <http://www.ff-handball.org/ffhb/html/actu/tv.php> et sur www.sport-plus.fr
Retrouvez également Daniel Costantini dans le magazine du handball sur RMC tous les vendredi à partir de 19h45. Votre fréquence sur www.rmcfinfo.fr



STAGE DE FORMATION

Stage de formation de tuteurs de jeunes dirigeants

La Commission Développement de la FFHB organise, du 6 au 8 mai 2007, un stage de formation de tuteurs de jeunes dirigeants au cours desquels les stagiaires seront sensibilisés et initiés, à la place du jeune au sein du club, à la psychologie de l'adolescent, aux différents types de missions possibles, à l'élaboration d'un projet Jeune Dirigeant...

Lieu : Centre Départemental de Plein Air du Chambon - 16220 Eymouthiers (38 km d'Angoulême)

Dates : du Dimanche 6 mai à 12 h au mardi 8 mai 2007 à 14 heures

Renseignements : Roland DUPORT 03 22 90 79 29 et 06 08 81 88 54
Mail : roland.duport@wanadoo.fr

Date limite d'inscription : 20 avril 2007

Nombre de places : 15

Demandes d'inscriptions à retourner à : FFHB - MANIJEAN Marie.Lucienne 62 rue Gabriel Péri - 94257 GENTILLY cedex

La FFHB prendra en charge l'ensemble des frais de formation, d'hébergement et de restauration pour chaque stagiaire. Les frais de déplacement seront à la charge des participants ou de l'organisme qui les envoie.

Ces stages sont ouverts à tous : bénévoles des clubs, professionnels, élus. Le nombre de places étant limité, les candidats seront retenus en fonction de leur ordre d'arrivée.

Nous attachons beaucoup d'importance à l'opération Jeune Dirigeant(e) garante du handball de demain et donc de l'avenir de nos clubs.



EXTRAIT PV COMITE DIRECTEUR

Retrouvez l'intégralité des PV sur le site internet de la FFHB.

Comité Directeur des 9 et 10 février 2007

Présents : Jacques Bettenfeld, Monique Ansquer, Jean-Pierre Feuillan (le 10), Georges Format (le 9), Jacques Taillefer, Claude Perruchet, Alain Koubi, Jean-Charles Bouillot (le 10), Claude Bouligaud, Pierre-Michel Ferry, François Garcia, Michel Grout, Laurent Jançon (le 9), Jean-Claude Moreau, Michel Persiaux

Excusés : Francis Arnault, Jean Laterrot

Assistent : Joël Delplanque, Jean Férygnac, Philippe Bana (le 9), Jean Brihault (le 10), Olivier Mangin

sous la présidence de André Amiel

Vendredi 9 février

La séance est ouverte à 17h30, au siège de la FFHB.

1 – Le procès verbal de la réunion du Comité Directeur du 3 novembre 2006 est adopté.

2 – Bilan du championnat du Monde masculin

André Amiel, Philippe Bana et Jean Férygnac font le bilan du championnat du Monde masculin qui s'est déroulé en Allemagne du 20 janvier au 4 février.

S'il fut un grand succès populaire, l'organisation ne fut pas exempte de tout reproche, en particulier en ce qui concerne les déplacements des équipes, quelquefois à la limite de l'acceptable, mais aussi par des manquements au respect du cahier des charges par l'organisateur.

Sur le plan sportif, la déception est grande car le résultat n'a pas été à la hauteur des attentes, même si l'objectif minimum a été atteint avec la quatrième place : l'organisation en France, en 2008, d'un tournoi de qualification olympique. Les conditions du déroulement de la demi-finale France-Allemagne ont amené André Amiel à réagir directement auprès du Président de la fédération internationale.

Pour éviter de telles situations, le renfort de la présence française au sein des instances internationales est indispensable.

Deux éléments de satisfaction sont à signaler : la diffusion de la demi-finale par France Télévision a été un franc succès (près de sept millions de téléspectateurs), et la performance en finale des arbitres français Gilles Bord et Olivier Buy, meilleurs arbitres de la compétition.

3 – Préparation de l'assemblée générale 2007

3.1 – Règlement disciplinaire particulier pour la lutte contre le dopage

Laurent Jançon présente le nouveau règlement disciplinaire particulier pour la lutte contre le dopage, conséquence de la mise en place de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) et du nouveau décret fixant le règlement disciplinaire dopage type que les fédérations sportives agréées doivent adopter.

La finalisation de ce règlement est l'aboutissement d'un travail mené par Laurent Jançon, Jacques Bettenfeld et Cécile Mantel.

Les modifications les plus importantes par rapport à l'ancien règlement concernent :

- 1) la composition des organes de première instance et d'appel ;
- 2) la publication systématique des sanctions définitives dans Handinfos et sur le site Internet fédéral, de façon nominative pour les majeurs, anonyme pour les mineurs ;
- 3) la déclaration systématique des sanctions aux instances internationales (EHF et IHF) ;
- 4) la possibilité de suspension conservatoire sur proposition de la personne chargée de l'instruction ;
- 5) la suppression de l'effet suspensif de l'appel ;
- 6) la gamme des sanctions, redéfinie et aggravée (de deux à six ans) ;
- 7) la suppression de l'information systématique des clubs (et des Ligues et Comités) concernant les procédures disciplinaires ouvertes contre un licencié (ce point doit toutefois être confirmé, une réponse du ministère des sports étant attendue) ;
- 8) la possibilité pour l'AFLD de procéder, partout et à tout moment, à des contrôles des joueurs internationaux et des joueurs professionnels, dont elle détiendra la liste ;
- 9) la mise en œuvre de dispositions transitoires concernant les Autorisations à Usage Thérapeutique (AUT) standards et allégées.

Le Comité Directeur donne un avis favorable à ce nouveau texte.

Les médecins des clubs de la LNH ont été informés de ces nouvelles dispositions à l'occasion de leur regroupement lors du challenge Maranne. La compétence fédérale en matière de dopage leur a également été rappelée.

3.2 – Toilettage de l'annuaire fédéral

Georges Format évoque le travail du groupe thématique « Lisibilité, cohérence et simplification des règlements généraux » (une quinzaine de personnes) portant sur l'identification des anomalies, des incohérences, voire des contradictions des textes et qui sont de nature à en altérer la compréhension. Ce travail va trouver son aboutissement lors d'une réunion qui doit se tenir le 15 février pour déboucher sur des propositions à présenter au Conseil d'Administration.

3.3 – Statuts et réglementation

1) Contribution Mutualisée des Clubs au Développement

Georges Format présente une nouvelle rédaction des articles 8, 9 et 155 des règlements généraux prenant en compte l'expérience accumulée par l'observatoire spécifique mis en place pour cette saison 2006 – 2007.

L'enjeu de ces évolutions est que les Ligues et Comités, pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, mettent en place la CMCD à leur niveau dès la nouvelle saison.

Le débat qui suit fait ressortir plusieurs pistes qui devraient encore être explorées avant de boucler le projet qui sera présenté au Conseil d'Administration : remonter le socle par domaine, séparer totalement les domaines, donner la possibilité aux Ligues et Comités d'avoir des impositions supérieures à celles de Fédération, revoir les tableaux de ressources, ...

Une remarque particulière de la CCA concerne l'application du dispositif en matière d'arbitrage :

« La période à laquelle les obligations (socle) et les ressources (seuil) seront vérifiées se situe la première semaine du mois d'avril. Au 31 mars, les arbitres proposés devront posséder le grade demandé et avoir effectué au moins sept arbitrages officiels. Toutefois, lors de la vérification d'avril 2008, les clubs qui ne possèderaient pas d'arbitre régional pourraient remplacer l'arbitre régional du socle par deux arbitres départementaux en formation d'arbitre régional ayant effectué chacun sept arbitrages. Cette dérogation n'est pas admise pour D1 et D2 et ne sera acceptée qu'en 2008 ».

2) Georges Format présente des nouvelles rédactions des articles 104 (forfaits) et 109 (pénalités) des règlements généraux qui précisent les définitions de ces notions et leurs conditions d'applications.

Le Comité Directeur donne un avis favorable à ces propositions.

3) Georges Format présente une nouvelle rédaction de l'article 26 des règlements généraux (conventions entre clubs).

Le Comité Directeur donne un avis favorable à ces propositions, dont la rédaction de certaines dispositions reste à finaliser lors de la réunion qui doit se tenir le 15 février.

3.4 – Propositions de la Commission Centrale d'Arbitrage

3.4.1 - François Garcia présente les quatre propositions de modifications des dispositions concernant l'arbitrage qui concernent d'une part les arbitres des groupes 1 et 2, les délégués du groupe élite, les conseillers d'arbitre du groupe élite (qui doivent être titulaires d'une licence d'indépendant), et, d'autre part, les conditions de renouvellement des cartes d'arbitres (qui comprennent désormais une aptitude physique).

Le Comité Directeur donne un avis favorable à ces propositions.

3.4.2 – Le Comité Directeur prend connaissance d'une demande, émanant d'un Comité départemental, de précision de la définition de la tenue des pratiquants.

3.5 – Commission Nationale de Contrôle et de Gestion

Pierre-Michel Ferry présente la nouvelle rédaction des articles 28 et 29 des règlements généraux, qui concernent la redéfinition des statuts des joueurs, en relation avec la Convention Collective Nationale du Sport, des statuts des clubs (tout club n'ayant pas fait une demande de statut performance ou promotionnel sera automatiquement classé dans le statut amateur, sans avoir à constituer de dossier), et des compétences de la commission vis-à-vis des clubs du secteur élite et du régime général (organes de première instance et d'appel).

Le Comité Directeur donne un avis favorable à ces propositions, dont la rédaction de certaines dispositions reste à finaliser.

3.6 – Commission Nationale d'examen des Réclamations et Litiges

Michel Persiaux présente une proposition de modification du règlement d'examen des réclamations et litiges qui complète et précise l'article 6 (cette proposition sera prise en compte avec celles du service juridique) et une proposition de précision à l'article 101-1 des règlements généraux.

Le Comité Directeur donne un avis favorable à ces propositions.

3.7 – Commission Nationale de Discipline

Le Comité Directeur prend connaissance des propositions de modification du règlement disciplinaire fédéral :

1) Ouverture de procédures disciplinaires suite au visionnage de cassettes parvenue à la Fédération (article 7.1.2) : le Comité Directeur demande que cette proposition, difficilement recevable en l'état, soit précisée.

2) Exécution dans la continuité d'une sanction supérieure à celle exécutée en provision (mesure conservatoire), c'est-à-dire suppression de l'effet suspensif de l'appel : le

Comité Directeur n'est pas favorable à cette proposition.

3) Comparution d'un mineur accompagné de son responsable légal ou d'une personne habilitée par l'autorité parentale : le Comité Directeur demande que cette proposition soit précisée.

4) Mode de détermination de la période de suspension (ne pas tenir compte, dans la période de suspension à cheval sur deux saisons, de la période où une personne s'autocensurerait en ne renouvelant pas immédiatement sa licence) : le Comité Directeur est favorable à cette proposition puisqu'une sanction ne peut s'exécuter que dans un temps où la personne intéressée est licenciée.

5) Extension de la compétence de la commission à l'encontre des supporteurs et du public (article 17) : cette proposition n'est pas recevable, seuls les clubs affiliés et les licenciés sont soumis au règlement disciplinaire fédéral.

6) Introduction du « comportement outrancier du public ou des supporteurs » et des « propos racistes ou discriminatoires » dans les tableaux de l'article 20 : le Comité Directeur souhaite que la réflexion sur ce sujet soit tenue par le Conseil d'Administration.

7) Intégration de l'interprétation 6.g du code d'arbitrage aux articles 20.4 et 20.5 : le Comité Directeur donne un avis favorable à cette proposition.

8) Suppression de la distinction entre disqualification immédiate et expulsion aux articles 20.3 et 20.4 : le Comité Directeur n'est pas favorable à cette proposition. Les commissions de discipline ont toute latitude pour requalifier les fautes en référence à l'article 18.

9) Instauration de pénalités sportives (points en moins) : le Comité Directeur souhaite que la réflexion sur ce sujet soit tenue par le Conseil d'Administration.

La séance est levée à 20h45

Samedi 10 février

La séance est ouverte à 9h, au siège de la FFJB

3 – Préparation de l'assemblée générale 2007 (suite)

3.8 – Jury d'appel

Claude Bouligaud présente les propositions de modification de divers règlements :

1) Article 8.5 du règlement d'examen des réclamations et litiges : préciser qu'en cas d'appel, la commission ayant jugé en première instance doit adresser au Jury d'appel le dossier complet avec pages numérotées et bordereau récapitulatif : Le Comité Directeur donne un avis favorable à cette proposition.

2) Article 9.1.d du règlement disciplinaire : en même temps que l'énoncé des griefs, ajouter l'article qui le ou les réprime ainsi que les sanctions encourues. Après en avoir débattu, le Comité Directeur émet un avis défavorable à cette proposition.

3) Préciser formellement comment peuvent cohabiter les articles 2.2 du règlement disciplinaire et 19.1 du règlement intérieur de telle manière qu'il ne puisse pas y avoir de vice de forme au niveau de la composition de la commission de discipline lorsqu'elle délibère : Le Comité Directeur est favorable à cette proposition, qui se traduira par une précision à l'article 19.1 du règlement intérieur.

4) Instauration d'une pénalité financière systématique en cas d'annulation de réclamation ou d'appel : le Comité Directeur n'est pas favorable à cette proposition. Il demande la mise en œuvre de l'appel fédéral systématique en matière disciplinaire.

5) Instauration, en plus de la sanction disciplinaire, d'une sanction sportive (un point au classement) en cas de disqualification immédiate en application des règles 8.5 et 8.6 du code d'arbitrage : le Comité Directeur donne un avis favorable à cette proposition, en la limitant pour le moment au niveau national (hors LNH), sur décision de la commission nationale de discipline et application par la COC.

6) Suppression des dépens dans tous les domaines (disciplinaire, dopage, d'examen des réclamations et litiges) et à tous les niveaux : le Comité Directeur donne un avis favorable à cette proposition.

7) Protection des jeunes arbitres par la prise en compte d'un rapport du tuteur-conseiller, même en l'absence de rapport du jeune arbitre : le Comité Directeur donne un avis favorable à cette proposition, mais souhaite que les jeunes arbitres, dans le cadre de leur formation, soient incités à faire eux-mêmes un rapport.

3.9 - Développement

Jean-Charles Bouillot présente une proposition de la commission visant à aligner les tarifs de la licence Handensemble sur ceux de la pratique traditionnelle dans le respect des catégories d'âge. Le Comité Directeur donne un avis de principe favorable à cette proposition (catégories jeunes), qui devra être prise en compte dans les tarifs 2007 - 2008.

3.10 – Statuts et règlement intérieur

Claude Perruchet présente les modifications des statuts et du règlement intérieur proposées par le service juridique fédéral. En ce qui concerne les statuts, ces modifications sont consécutives à la publication du code du sport, et précisent les conditions

de publications des décisions réglementaires des organes fédéraux. En ce qui concerne le règlement intérieur, ces modifications sont également consécutives à la publication du code du sport, elles précisent les nouvelles compétences respectives de la Commission Nationale de Contrôle et de Gestion et du Jury d'appel (voir point 3.5 ci-dessus), et les conditions de publications des décisions réglementaires des organes fédéraux.

Le Comité Directeur donne un avis favorable à ces modifications.

3.11 - Organisation des compétitions

Jean-Claude présente les propositions de la COC fédérale :

1) Aménagement des championnats de France moins de 18 ans masculin et féminin (1/8 de finale en match sec et arbitrage sur désignation CCA) : le Comité Directeur donne un avis favorable au passage en match sec pour les 1/8 de finale, mais, après en avoir débattu souhaite le maintien des conditions actuelles de désignation des arbitres.

2) Aménagement du championnat de France moins de 18 ans féminin (passage de 96 à 80 clubs) : après en avoir débattu, le Comité Directeur s'en remet à l'avis qui sera formulé par le Conseil des Présidents de Ligue.

3) Aménagement de la péréquation pour les clubs continentaux qui se déplacent en Corse : le Comité Directeur donne un avis favorable à cette proposition.

4) Nouvelle grille de remboursement des frais de déplacement par le club recevant en coupe de France: le Comité Directeur donne un avis favorable à cette proposition.

5) Participation des Ligues ultramarines aux phases finales des championnats de France : le Comité Directeur donne un avis favorable à cette proposition qui a déjà reçu l'aval des Ligues ultramarines lors de la réunion annuelle du 13 janvier 2007.

6) Modifications des phases finales des championnats métropolitains en fonction des modifications proposées au point précédent : le Comité Directeur donne un avis favorable à ces propositions.

7) Modification des championnats nationaux féminins, en relation avec un vœu de la Ligue de Champagne (quatre poules de 12 en N2 féminine) : le Comité Directeur, plutôt défavorable à cette proposition, s'en remet à l'avis qui sera formulé par le Conseil des Présidents de Ligue.

8) Modification de l'article 26.2 des règlements généraux (suppression de la restriction concernant les compétitions nationales, pour les clubs féminins uniquement, dans les conventions entre clubs) : Le Comité Directeur donne un avis défavorable à cette proposition.

9) Modification de l'article 82 des règlements généraux (précision concernant la police du terrain) : le Comité Directeur donne un avis favorable à cette proposition. L'ensemble de cet article est en cours de réécriture dans le cadre d'un vœu de la Ligue PIFO.

10) Modification de l'article 90 des règlements généraux (modification de date, d'horaire, de lieu de rencontre) : le Comité Directeur donne un avis favorable à cette proposition.

11) Modification des articles 103 des règlements généraux et 8.6 du règlement général des compétitions nationales (conditions d'envoi de la feuille de match) : Le Comité Directeur donne un avis défavorable à cette proposition.

12) Modification de l'article 147 des règlements généraux (recouvrement des sommes dues entre clubs) : Le Comité Directeur émet un avis de principe favorable à cette proposition, mais en reporte la décision à l'assemblée générale 2008 car sa rédaction demande une analyse plus précise des situations.

13) Modification de l'article 2.1 du règlement général des compétitions nationales (four-niture obligatoire d'une adresse électronique lors de l'engagement) : le Comité Directeur considère que cette proposition ne peut être qu'une recommandation (la quasi-totalité des clubs de championnat de France ayant déjà une adresse électronique).

14) Modification de l'article 8.2.1 du règlement général des compétitions nationales (date limite d'envoi des conclusions de match avancée au 6 août pour les deux premières journées et au 1er septembre pour les deux suivantes) :

15) Modification de l'article 8.5 du règlement général des compétitions nationales (prise en compte de l'itinéraire le plus rapide pour les déplacements) : le Comité Directeur émet un avis défavorable à cette proposition et maintient la prise en compte du trajet le plus court.

16) Conséquences de l'intégration des clubs de D1 féminine à la LNH en 2008 - 2009 (modifications du championnat de France de D2 féminine, comprenant entre 12 et 16 clubs, sans conséquences sur les N1, N2 et N3 féminines) : le Comité Directeur émet un avis de principe favorable aux propositions faites, dont l'application dépendra du nombre de clubs de D1 féminine admis en LNH. Une décision sur ce sujet doit impérativement être prise par l'assemblée générale 2007.

4 - Vœux des Ligues

4.1 – Vœu n° 1 (PIFO) : Modification de l'article 82 des règlements généraux pour reconsidérer la terminologie « police du terrain », préciser les devoirs et moyens de ce responsable et définir quelles sont les limites de sa responsabilité.

Le Comité Directeur donne un avis favorable à ce vœu. Une nouvelle rédaction complète de cet article sera élaborée par la commission des statuts et de la réglementation.

4.2 – Vœu n° 2 (PIFO) : Modification de l'article 107 des règlements généraux (sanction concernant une participation non-conforme des joueurs de 17 à 21 ans à une rencontre de l'équipe réserve).

Le Comité Directeur donne un avis défavorable à ce vœu, vraisemblablement destiné à

régler un cas particulier par une règle générale.

4.3 – Vœu n° 3 (Pays de la Loire) : La licence du Handensemble doit permettre d'exercer une responsabilité de dirigeant pour les personnes de +18 ans.

Le Comité Directeur émet un avis favorable à ce vœu.

4.4 – Vœu n° 4 (Nord – Pas de Calais) : A défaut de tout arbitre officiel, chaque équipe désigne un(e) de ses joueurs(euses). Ces deux joueur(euses) arbitreront en binôme, chaque équipe se trouvant ainsi diminuée d'un(e) équipier(e).

S'en remettant à l'avis de la CCA, le Comité Directeur émet un avis défavorable à ce vœu.

4.5 – Vœu n° 5 (PIFO) : Mise en application d'une norme relative aux parquets

Le Comité Directeur n'émet pas d'avis sur ce vœu. La FFHB n'a pas à se prononcer sur l'application d'une norme.

4.6 – Vœu n° 6 (Alsace) : Modifications des articles 58, 65, 67 et 68 des règlements généraux concernant les mutations gratuites.

Le Comité Directeur considère que le sujet évoqué relève d'abord des relations entre les clubs et les Ligues. Il est toutefois favorable au principe de la proposition visant à ce que les clubs n'aient pas à avancer le montant d'un carton de mutation « gratuite ». Gest'hand devra permettre de traiter ces situations.

4.7 - Vœu n° 7 (Pays de la Loire) : Modification de l'article 9.1 du règlement disciplinaire pour qu'un licencié puisse être représenté par une autre personne que par un avocat au niveau départemental.

Le Comité Directeur émet un avis défavorable à ce vœu, qui met en évidence une confusion entre la représentation et l'assistance. La représentation est définie par la loi par l'exercice de la profession d'avocat. Le règlement disciplinaire type (article 9 de l'annexe 2 au décret n° 2004-22 du 7 janvier 2004) impose bien que « l'intéressé ne peut être représenté que par un avocat. Il peut être assisté d'une ou plusieurs personnes de son choix ».

4.8 – Vœu n° 8 (Pays de la Loire) : Modification de l'article 59 des règlements généraux en ajoutant sur la 4ème partie du dossier mutation une mention spécifiant l'appartenance ou non à une structure de renouvellement de l'élite.

Le Comité Directeur émet un avis favorable à ce vœu. Cette mention sera prise en compte par Gest'hand.

4.9 – Vœu n° 9 (Pays de la Loire) : Modification de l'article 35.1 des règlements généraux pour permettre toutes fonctions dirigeantes officielles au titulaire d'une licence loisir.

Le Comité Directeur émet un avis favorable à ce vœu.

4.10 - Vœu n° 10 (Champagne) : Passage de six à huit poules de 12 en N2 féminine.

Le principe de ce vœu a été repris par la COC (voir point 3.10.7). Le Comité Directeur, plutôt défavorable à cette proposition, s'en remet à l'avis qui sera formulé par le Conseil des Présidents de Ligue.

4.11 – Vœu n° 11 (Languedoc - Roussillon) : Suppression automatique des pénalités financière et sportive dans le cas de récidive si la commission ne prévient pas le club dès la première faute commise.

Le Comité Directeur se range à l'avis de la COC et émet un avis défavorable à ce vœu, nul n'étant censé ignorer la loi.

4.12 – Vœu n° 12 (Languedoc – Roussillon) : Modification de l'article 56 des règlements généraux pour étendre la notion de club quitté au club dans lequel le joueur a pris sa première licence.

Le Comité Directeur émet un avis défavorable à ce vœu, d'une part parce que la définition de club quitté est claire et, d'autre part parce que le dispositif proposé est difficilement gérable car supposant d'avoir une « traçabilité » des licenciés.

4.13 – Vœu n° 13 (Languedoc – Roussillon) : Modification de l'article 26 des règlements généraux pour, ans le cadre des clubs féminins d'élite possédant un centre de formation, permettre à des filles de jouer dans un autre club sous convention avec le club d'élite tout en restant licenciées dans le club ayant le centre de formation avec la possibilité de jouer dans les 2 clubs comme elles le font aujourd'hui dans les deux équipes 1 et réserve.

Le Comité Directeur émet un avis défavorable à ce vœu, dont les conséquences peuvent être dangereuses en suscitant la concentration de joueuses dans certaines structures.

4.14 – Vœu n° 14 (Languedoc – Roussillon) : Modification de l'article 107.2.8 des règlements généraux pour aligner la D2 féminine sur la D1 quant au nombre de joueuses de moins de 21 ans de l'équipe réserve, supprimer la règle de brûlage N/2 entre l'équipe première et l'équipe réserve et donner la possibilité de doubler les matches sur un week end. Le Comité Directeur émet un avis défavorable à ce vœu, considérant qu'il est logique que seul(e)s les joueurs ou les joueuses en centres de formation puissent doubler les matches.

4.15 – Vœu n° 15 (Centre) : Modification de l'article 79 des règlements généraux pour modifier la répartition du droit de formation avec introduction de la notion de premier club formateur.

Le Comité Directeur émet un avis défavorable à ce vœu, dont la mise en œuvre semble très difficile et risque de dévier vers de l'arbitraire. Il est favorable à l'augmentation de la valeur du point à 20 €.

4.16 – Vœu n° 16 (Lyonnais) : Modification de l'article 7.2 du règlement général des compétitions nationales pour annuler ou moduler la péréquation kilométrique des déplacements.

Le Comité Directeur émet un avis défavorable à ce vœu, qui remet en cause la notion de solidarité.

4.17 – Vœu n° 17 (Limousin) : Versement aux Comités de l'aide financière aux clubs en création plutôt qu'aux Ligues.

Le Comité Directeur émet un avis favorable à ce vœu. Il serait même logique que cette aide soit versée directement aux clubs.

5 – Finances

Alain Koubi informe le Comité Directeur de deux propositions en cours d'élaboration pour être présentées au Conseil d'Administration et concernant :

- la tarification de la licence blanche,
- la suppression du seuil de 500 licences par événement pour la gratuité des licences événementielles.

6 – Développement

Le Comité Directeur entend une présentation de Jean-Charles Bouillot relative au programme d'actions périphériques du Mondial 2007.

7 – Convention Collective Nationale du Sport

7.1 – Monique Ansquer fait le compte rendu des dernières actions réalisées concernant la CCNS, avec le concours d'une juriste du CoSMoS :

- information au Conseil des Présidents de Comité le 26 janvier,
 - formation de personnes référentes des Ligues les 26 et 27 janvier
- Ces deux journées ont permis de répondre aux principales questions qui se posent dans les Ligues et Comités pour la mise en place de la CCNS et de construire un réseau de correspondants dans les régions.

7.2 – Monique Ansquer fait un bilan d'étape sur la mise en place de la CCNS à la Fédération :

- les délégués du personnel ont été consultés sur un projet d'évolution et d'adaptation des normes applicables au personnel de la Fédération, afin de proposer aux salariés une base commune dans leurs futurs contrats de travail ;
- quelques propositions de modifications de certains postes de travail, ainsi que de nouvelles classifications sont en préparation pour être prochainement présentées aux salariés.

8 - EHF

Jean Brihault, Vice-président de l'EHF, et membre du Conseil de l'IHF représentant l'Europe, évoque les relations entre l'EHF et l'IHF et les décisions de cette dernière considérées comme " anormales " et ayant entraîné des projets de motions de l'EHF au prochain congrès de l'IHF.

Un recours devant le tribunal arbitral de l'IHF a été déposé concernant les décisions relatives aux qualifications pour les championnats du Monde, prises par le Conseil de l'IHF et non par le Congrès comme le prévoient les statuts de l'IHF. Un recours devant un tribunal du canton de Bâle, siège de l'IHF, a également été déposé sur le même sujet.

Jean Brihault indique par ailleurs :

- que le projet de compétition mondiale des clubs est abandonné,
- que les actions de développement de l'IHF en direction des confédérations continentales concerneront en priorité l'Afrique.

La séance est levée à 13h30



EXTRAIT PV BUREAU DIRECTEUR

Retrouvez l'intégralité des PV sur le site internet de la FFHB.

Bureau Directeur du 21 février 2007

Présents : Jacques Bettenfeld, Monique Ansquer, Jean-Pierre Feuillan, Georges Format, Claude Perruchet, Alain Koubi, Francis Arnault, Jacques Taillefer

Sous la présidence de André Amiel

La séance est ouverte à 13h30. La réunion se tient sous la forme d'une conférence téléphonique.

1-Technique

Après avoir pris connaissance des résultats de l'appel à candidature, le Bureau Directeur délègue :

- au Comité de la Sarthe l'organisation du match France-Allemagne féminin du 5 avril 2007 qui se déroulera dans la ville LE MANS.

La séance est levée à 13h45



DIVISION 1 MASCULINE

16ÈME JOURNÉE

	Paris HB	18-22	Dunkerque Grand Littoral					
	Montpellier HB	31-24	UMS Pontault-Combault HB					
	USAM Nîmes Gard	17-17	Toulouse HB					
	US Créteil HB	27-28	US Ivry HB					
	Villeurbanne HB Association	25-34	Tremblay-en-France HB					
	Chambéry Savoie HB	32-28	SMV Vernon HB					
	SC Sélestat HB	30-27	Istres Ouest Provence HB					
1	Montpellier Handball	42	16	12	2	2	466	375 91
2	Chambéry Savoie handball	40	16	12	4	0	474	423 51
3	US Ivry Handball	40	16	11	3	2	461	422 39
4	USAM Nîmes Gard	38	16	10	4	2	467	414 53
5	Dunkerque Grand Littoral	38	16	11	5	0	430	401 29
6	Tremblay-en-France Handball	35	16	9	6	1	450	431 19
7	Paris Handball	34	16	8	6	2	389	378 11
8	US Créteil Handball	31	16	7	8	1	428	440 -12
9	Istres Ouest Provence Handball	28	16	5	9	2	407	416 -9
10	SC Sélestat Handball	27	16	5	10	1	416	477 -61
11	Toulouse Handball	25	16	4	11	1	387	410 -23
12	UMS Pontault-Combault	25	16	4	11	1	418	469 -51
13	SMV Vernon Handball	23	16	3	12	1	423	472 -49
14	Villeurbanne Handball Association	22	16	3	13	0	370	458 -88

DIVISION 1 FEMININE

JOURNÉE 15

	ESC YUTZ HANDBALL	18-24	METZ MOSELLE LORRAINE					
	MERIGNAC HANDBALL	31-28	CA BEGLES HB					
	HAVRE ATHLETIC CLUB	30-23	CJF FLEURY LES AUBRAIS HB					
	ISSY LES MOULINEAUX HANDBALL	25-26	CERCLE DIJON BOURGOGNE					
	HB PLAN DE CUQUES	29-32	ES BESANCON FEMININE					
	HANDBALL CERCLE NIMES	31-24	US MIOS BIGANOS HBC					
1	METZ MOSELLE LORRAINE	41	15	12	2	1	419	329 90
2	HAVRE ATHLETIC CLUB	38	15	11	1	3	368	307 61
3	US MIOS BIGANOS HBC	34	15	9	1	5	407	400 7
4	CERCLE DIJON BOURGOGNE	33	15	9	0	6	356	353 3
5	ISSY LES MOULINEAUX HANDBALL	31	15	8	0	7	402	384 18
6	HANDBALL CERCLE NIMES	31	15	6	4	5	395	365 30
7	MERIGNAC HANDBALL	29	15	7	0	8	414	392 22
8	ES BESANCON FEMININE	29	15	6	2	7	416	448 -32
9	CA BEGLES HB	27	15	6	0	9	354	385 -31
10	CJF FLEURY LES AUBRAIS HB	25	15	5	0	10	386	402 -16
11	ESC YUTZ HANDBALL	23	15	4	0	11	362	416 -54
12	HB PLAN DE CUQUES	19	15	2	0	13	332	430 -98

DIVISION 2 FEMININE

JOURNÉE 15

	SC ANGOULEME HB	25-25	S.U.N. A.L BOUILLARGUES					
	AUNIS HB LA ROCHELLE PERIGNY	27-25	ASU LYON VAULX EN VELIN					
	BORDES SPORTS	27-23	TOULON ST CYR VAR HB					
	CS VESOU HAUTE SAONE	37-29	U.S. LA CRAU HB					
	HBC CELLES SUR BELLE	24-24	HB FEMININ ARVOR 29					
	HBC OCTEVILLE SUR MER	31-30	TOULOUSE FEMININ HB					
1	SC ANGOULEME HB	39	15	11	2	2	438	368 70
2	CS VESOU HAUTE SAONE	38	15	11	1	3	410	369 41
3	HBC CELLES SUR BELLE	36	15	9	3	3	409	395 14
4	AUNIS HB LA ROCHELLE PERIGNY	35	15	10	0	5	465	428 37
5	S.U.N. A.L BOUILLARGUES	33	15	8	2	5	401	375 26
6	HBC OCTEVILLE SUR MER	29	15	6	2	7	400	403 -3
7	HB FEMININ ARVOR 29	29	15	6	2	7	369	381 -12
8	ASU LYON VAULX EN VELIN	29	15	7	0	8	393	383 10
9	TOULON ST CYR VAR HB	28	15	6	1	8	392	379 13
10	BORDES SPORTS	25	15	5	0	10	339	388 -49
11	TOULOUSE FEMININ HB	22	15	2	3	10	360	393 -33
12	U.S. LA CRAU HB	17	15	0	2	13	343	457 -114

NATIONALE 1 FEMININE

JOURNÉE 16

	NOISY LE GRAND HB	28-24	BERGERAC HB					
	NANTES L.A. HB	26-30	POITIERS EC/JAUNAY CLAN					
	EAL HB ABBEVILLE	32-9	CM AUBERVILLIERS					
	VILLEMOMBLE HB	30-30	STELLA SPORTS SAINT MAUR HB					
	HBC CHAMBLY	27-27	SMV PORTE NORMANDE					
	MERIGNAC HB	22-26	CLUB LAIQUE COLOMBELLOIS					
1	NOISY LE GRAND HB	43	15	14	0	1	451	347 104
2	EAL HB ABBEVILLE	38	15	10	3	2	411	340 71
3	POITIERS EC/JAUNAY CLAN	35	15	9	2	4	428	413 15
4	HBC CHAMBLY	34	15	8	3	4	448	407 41
5	SMV PORTE NORMANDE	33	15	8	2	5	392	384 8
6	CLUB LAIQUE COLOMBELLOIS	32	15	7	3	5	365	353 12
7	STELLA SPORTS SAINT MAUR HB	30	15	6	3	6	398	390 8
8	NANTES L.A. HB	30	15	7	1	7	383	379 4
9	BERGERAC HB	23	15	4	0	11	341	396 -55
10	VILLEMOMBLE HB	23	15	2	4	9	397	441 -44
11	MERIGNAC HB	21	15	3	0	12	334	384 -50
12	CM AUBERVILLIERS	18	15	1	1	13	324	438 -114

POULE 2

	DROME BOURG DE PEAGE HB	31-15	AL ECHIROLLES HB					
	HANDBALL CERCLE NIMES	23-12	CERCLE DIJON BOURGOGNE					
	HB ST ETIENNE ANDREZIEUX	26-21	SERVOLEX HBC LA MOTTE SERVOLEX					
	ES BESANCON FEMININ	35-33	LE POUZIN HB 07					
	APT HB	24-26	ASPTT STRASBOURG					
	ASAN CERGY-PONTOISE HB	27-25	ACHENHEIM TRUCHTERSHEIM					
1	DROME BOURG DE PEAGE HB	42	15	13	1	1	445	348 97
2	ASAN CERGY-PONTOISE HB	35	15	9	2	4	421	407 14
3	ES BESANCON FEMININ	35	15	8	4	3	471	451 20
4	HANDBALL CERCLE NIMES	34	15	9	1	5	397	348 49
5	ACHENHEIM TRUCHTERSHEIM E.	34	15	9	1	5	412	389 23
6	LE POUZIN HB 07	32	15	7	3	5	466	426 40
7	SERVOLEX HBC LA MOTTE SERVOLEX	31	15	8	0	7	393	404 -11
8	ASPTT STRASBOURG	28	15	5	3	7	409	415 -6
9	AL ECHIROLLES HB	26	15	5	1	9	340	386 -46
10	HB ST ETIENNE ANDREZIEUX	24	15	4	1	10	379	431 -52
11	APT HB	23	15	3	2	10	365	415 -50
12	CERCLE DIJON BOURGOGNE	16	15	0	1	14	326	404 -78

NATIONALE 2 FEMININE

JOURNÉE 15

	SC ANGOULEME HB	31-21	ESM GONFREVILLE L'ORCHER					
	ES COLOMBES HB	29-29	LES HERBIERS VENDEES HB					
	ROUEN 76 UNIVERSITE HB	24-26	ASPTT LIMOGES					
	HBC OLORON	27-26	CJF FLEURY LES AUBRAIS					
	US MIGNÉ AUXANCES HB	28-17	AVIRON BAYONNAIS HB					
	ISSY LES MOULINEAUX HB	22-23	ST CYR TOURAINE HB					
1	ISSY LES MOULINEAUX HB	39	15	11	2	2	416	331 85
2	ESM GONFREVILLE L'ORCHER	37	15	11	0	4	426	353 73
3	ROUEN 76 UNIVERSITE HB	35	15	10	0	5	371	341 30
4	LES HERBIERS VENDEES HB	33	15	7	4	4	398	379 19
5	HBC OLORON	31	15	7	2	6	339	361 -22
6	ES COLOMBES HB	29	15	6	2	7	379	380 -1
7	CJF FLEURY LES AUBRAIS	29	15	7	0	8	374	401 -27
8	US MIGNÉ AUXANCES HB	28	15	4	5	6	362	378 -16
9	SC ANGOULEME HB	28	15	5	3	7	389	406 -17
10	ASPTT LIMOGES	26	15	4	3	8	378	404 -26
11	ST CYR TOURAINE HB	25	15	5	0	10	365	375 -10
12	AVIRON BAYONNAIS HB	20	15	2	1	12	332	420 -88

POULE 2

	AS MONTIGNY LE BRETONNEUX	33-21	US IVRY HB					
	HBC KINGERSHEIM	24-27	US ALFORTVILLE HB					
	AS MANTES	22-31	OSM LOMME LILLE M. HB					
	COURCELLES CHAUSSY HB	31-27	HBC HARNES					
	ASPTT NANCY/VANDEUVRE	18-21	USM MONTARGIS					
	HBC GAGNY	23-23	METZ MOSELLE LORRAINE					
1	OSM LOMME LILLE M. HB	45	15	15	0	0	393	293 100
2	US ALFORTVILLE HB	41	15	13	0	2	366	300 66
3	METZ MOSELLE LORRAINE	36	15	10	1	4	462	401 61
4	HBC GAGNY	33	15	8	2	5	355	344 11
5	ASPTT NANCY/VANDEUVRE	32	15	8	1	6	338	349 -11
6	COURCELLES CHAUSSY HB	29	15	7	0	8	386	414 -28
7	AS MANTES	28	15	6	1	8	374	400 -26
8	HBC KINGERSHEIM	27	15	6	0	9	428	413 15
9	AS MONTIGNY LE BRETONNEUX	26	15	5	1	9	376	404 -28
10	HBC HARNES	25	15	5	0	10	389	409 -20
11	US IVRY HB	19	15	2	0	13	315	398 -83
12	USM MONTARGIS	19	15	2	0	13	343	400 -57

POULE 3

	STADE CLERMONTOIS	22-22	CA PONTARLIER HB					
	BRON HB	33-27	ASU LYON VAULX EN VELIN					
	AL ST GENIS LAVAL HB	26-21	HBC LA GARDE					
	CS VESOU HAUTE SAONE	25-30	BLANZAT SPORTS MONTLUCON					
	AS CANNES HB	20-17	MEYLAN HB					
	JACOU CLAPIERS LES CRES HB	23-18	HB ST JULIEN DENICE GLEIZE					
1	BRON HB	43	15	14	0	1	416	326 90
2	BLANZAT SPORTS MONTLUCON	39	15	12	0	3		

20^{ème} Anniversaire du Tournoi de Paris-Ile de France



Les 6, 7 et 8 avril 2007 au Palais Omnisports Paris-Bercy

Vendredi 6 avril 2007
18h30 : Islande/Pologne
20h30 : France/Tunisie

Samedi 7 avril 2007
14h00 : Pologne/Tunisie
16h00 : France/Islande
18h00 : France/Allemagne féminin

Dimanche 8 avril 2007
13h00 : Islande/Tunisie
15h00 : France/Pologne

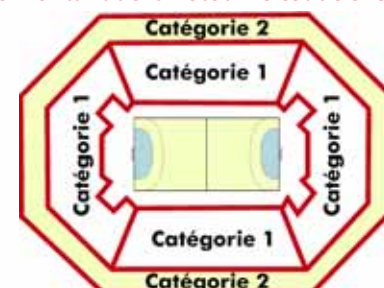
Bon de commande

Dates	CAT 1 - PLACES NUMEROTEES			A partir du 16/03/2007 Prix Public ⁽¹⁾
	Quantité	PU du 16/01/2007 au 15/03/2007	Montant	
Vendredi 06/04/2007		25 €		30 €
Samedi 07/04/2007		25 €		30 €
Dimanche 08/04/2007		25 €		30 €
Vendredi-Samedi		35 €		45 €
Samedi-Dimanche		35 €		45 €
Vendredi-Samedi-Dimanche		45 €		50 €
	Total A			

Montant de la commande	Montant de la ristourne*
≥ 500 €	50 €
≥ 1000 €	150 €
≥ 2000 €	400 €
≥ 3000 €	750 €
≥ 4000 €	1200 €
≥ 5000 €	2000 €
≥ 6500 €	3250 €

* Proportionnellement à votre montant de commande, une ristourne vous sera accordée. Elle vous sera adressée par la FFHB par chèque (15 jours après encaissement de la commande). Cette offre est non cumulable. Le montant de la ristourne est de 3250 € maximum par acheteur.

Dates	CAT 2 - PLACES NON NUMEROTEES			A partir du 16/03/2007 Prix Public ⁽¹⁾
	Quantité	PU du 16/01/2007 au 15/03/2007	Montant	
Vendredi 06/04/2007		18 €		22 €
Samedi 07/04/2007		18 €		22 €
Dimanche 08/04/2007		18 €		22 €
Vendredi-Samedi		25 €		30 €
Samedi-Dimanche		25 €		30 €
Vendredi-Samedi-Dimanche		30 €		38 €
	Total B			



FRAIS D'ENVOI	5 €
TOTAL A+B	
TOTAL GENERAL	

Nom Prénom

Adresse

CP Ville

Tél. domicile Tél. bureau Portable

E-mail

Club N° Dep Ligue

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la FFHB.

Si vos billets ne vous parvenaient pas 5 jours avant la date du spectacle, réclamer téléphoniquement au 01 46 15 03 55 ou 01 46 15 03 74. En aucun cas, les billets ne seront échangés, ni remboursés. Aucune réclamation ne sera admise après la séance. Vous recevrez votre commande en mode suivi ou recommandé.

(1) A compter du 16 mars 2007, les places seront en vente sur place à Bercy de 11h à 18h sauf le dimanche au tarif public. Les frais de commission Ticketnet ne sont pas compris. Réservation téléphonique pour les particuliers : n° de téléphone pour la France : 0892 390 490 (0,34 €/min.) - pour les étrangers : 00 33 1 46 91 57 68 Internet : www.ticketnet.fr.

Réservation téléphonique pour les collectivités/groupes : pour la France : 0 825 840 701 (0,15 €/min.) - pour les étrangers : 00 33 1 56 56 11 63.

Autres points de ventes : FNAC, Virgin Megastore, Carrefour, Galeries Lafayette, Auchan, E. Leclerc, Cora, Agences.

Pour toute information et réservation

FEDERATION FRANÇAISE DE HANDBALL - 62, rue Gabriel Péri - 94257 GENTILLY CEDEX

Tél. : 01 46 15 03 55 ou 01 46 15 03 74 - Fax : 01 46 15 03 60 - Internet : www.ff-handball.org - E-mail : tournoideparisidf@ff-handball.org

20^{ème} Anniversaire du Tournoi de Paris-Ile de France



Les 6, 7 et 8 avril 2007 au Palais Omnisports Paris-Bercy

Vendredi 6 avril 2007
18h30 : Islande/Pologne
20h30 : France/Tunisie

Samedi 7 avril 2007
14h00 : Pologne/Tunisie
16h00 : France/Islande
18h00 : France/Allemagne féminin

Dimanche 8 avril 2007
13h00 : Islande/Tunisie
15h00 : France/Pologne

Bon de commande

Spécial jeunes

Vendredi 6 avril 2007

	Quantité	Prix unitaire	Montant Total A ⁽¹⁾
Entre le 16 janvier et le 15 mars 2007		8 €	
Après le 15 mars 2007 - Fin de l'opération			

1 adulte accompagnant 8 jeunes bénéficie du même tarif "spécial jeunes"

**Attention !!!
8 000 Places
Réservées.**

Samedi 7 avril 2007

	Quantité	Prix unitaire	Montant Total B ⁽¹⁾
Entre le 16 janvier et le 15 mars 2007		8 €	
Après le 15 mars 2007 - Fin de l'opération			

1 adulte accompagnant 8 jeunes bénéficie du même tarif "spécial jeunes"

Total A+B	
Frais d'envoi	+ 5
Montant global à régler	

**Attention !!!
3 000 Places
Réservées.**

(1) Toute commande incomplète ne sera pas prise en compte et vous sera retournée dans la semaine qui suit la réception de celle-ci.

**Les demandes seront satisfaites dans l'ordre de leur arrivée et dans la limite des places disponibles.
Cette offre est valable jusqu'au 15 mars 2007 (date de réception à la FFHB)**

Etablissement scolaire*

Club..... N° dép..... Ligue

* Pour les établissements scolaires, veuillez cocher l'une des deux cases :

Adresse de l'établissement Adresse personnelle

Nom Prénom

Adresse

CP Ville..... E-mail

Tél. domicile..... Tél. bureau..... Portable

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la F.F.H.B.

Si vos billets ne vous parvenaient pas 5 jours avant la date du spectacle, réclamer téléphoniquement au 01 46 15 03 55 ou 01 46 15 03 74 (du lundi au vendredi de 9h à 12h45). En aucun cas, les billets ne seront échangés, ni remboursés. Aucune réclamation ne sera admise après la séance. Vous recevrez votre commande en mode suivi ou recommandé. Aucune réservation par téléphone ou par fax ne sera prise en compte.

Pour toute information et réservations

FEDERATION FRANÇAISE DE HANDBALL - 62, rue Gabriel Péri - 94257 GENTILLY CEDEX

Tél. : 01 46 15 03 55 ou 01 46 15 03 74 - Fax : 01 46 15 03 60 - Internet : www.ff-handball.org - E-mail : tournoideparisidf@ff-handball.org